

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023

DELIBERATION N°2023.00205

ASSOCIATION DES CADRES ET CHEFS D'ENTREPRISES DU TERTIAIRE DE L'INDUSTRIE DE FOREZ SUD (ACCTIFS) - SUBVENTION 2023

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 57

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

RECU EN PREFECTURE

Le 24 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230511-D20230020510

Date de mise en ligne : 24 mai 2023

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET,
M. Frédéric DURAND, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Patrick MICHAUD, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023

ASSOCIATION DES CADRES ET CHEFS D'ENTREPRISES DU TERTIAIRE DE L'INDUSTRIE DE FOREZ SUD (ACCTIFS) - SUBVENTION 2023

Saint-Etienne Métropole exerce sa compétence de développement économique et travaille à améliorer l'environnement global des entreprises et à solutionner leurs besoins. Aussi, Saint-Etienne Métropole a mis en place une animation territoriale de proximité. Dans le cadre de cette animation, les associations d'entreprises sont des acteurs économiques avec lesquels Saint-Etienne Métropole compte entretenir un partenariat renforcé.

ACCTIFS a été créé en 1986 sous l'impulsion de chefs d'entreprises d'Andrézieux-Bouthéon et compte aujourd'hui 185 entreprises adhérentes représentant 8 000 salariés. Le Club couvre le territoire suivant : Montrond-les-Bains, Saint-Galmier, Chambœuf, Veauche, Saint-Just-Saint-Rambert, Saint-Bonnet-Les-Oules, Andrézieux-Bouthéon et la Fouillouse.

Ainsi, cinq communes font partie du territoire de la Métropole. Sur les 185 entreprises, 70 % se trouvent sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

Le Club a pour objectifs de :

- Favoriser l'échange par la rencontre (réunions à thème, conférences, visites d'entreprises, activités conviviales et culturelles...);
- Développer des synergies et identifier des besoins afin de définir des actions collectives à travers les différentes commissions de travail ;
- Mutualiser les besoins afin de mettre en place des services tels que les achats groupés et les formations collectives ;
- Etre un relais entre les collectivités locales, les administrations et les entreprises.

ACCTIFS a présenté un plan d'actions en cohérence avec le projet de territoire de Saint-Etienne Métropole notamment dans le cadre :

- du rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi, de la formation ;
- de la promotion du développement durable et du rôle sociétal des entreprises ;
- du développement des services aux entreprises et de l'attractivité du territoire.

En 2022, ACCTIFS a décliné des actions autour de l'emploi, du recrutement et de la valorisation des métiers :

- par le déploiement du jeu de l'entreprise (inventé par le club) au Lycée d'Andrézieux-Bouthéon,
- des présentations de métiers aux jeunes, la mobilisation des entreprises pour participer à des visites d'entreprises, la présentation de métiers à une vingtaine de demandeurs d'emploi, en favorisant 6 créations d'emplois chez Parta'GE, en diffusant largement les recherches d'emploi des adhérents. ACCTIFS a également sensibilisé les entreprises sur le thème du management autour de 8 réunions thématiques.

Sur le thème du développement durable, la sensibilisation des adhérents (près de 120 entreprises touchées) à porter sur les économies d'énergie, le photovoltaïque, l'éco-mobilité, la biodiversité, l'insertion professionnelle (100 chances 100 emplois), la valorisation de l'offre de service d'ALEC 42.

Un temps fort a été organisé en inter-réseaux à l'occasion de la Biennale du Design : la soirée All Star #1 réunissant plus de 130 participants.

Le club a également participé à des actions autour de l'ESS notamment la promotion autour de la création d'une Cigales sur le Forez Sud. Enfin, dans le cadre des actions de promotion du territoire, ACCTIFS a fait découvrir à ses adhérents l'usine Campus Région Numérique Industrie 4.0, et a les aussi mobilisé lors de la conférence économique organisée par Saint-Etienne Métropole.

En 2023, ACCTIFS entend réaliser les actions et démarches suivantes :

- **Toiles industrielles** : le Club souhaite participer à l'enrichissement des toiles industrielles sur le manufacturing et la santé en mobilisant leurs adhérents ;
- **L'emploi** : pour favoriser les liens entre les jeunes ou les demandeurs d'emploi et les entreprises, le Club propose de présenter le fonctionnement d'une entreprise, d'accompagner aux recherches de stages, d'accompagner la démarche STEF dans l'organisation de visites d'entreprises et en communiquant sur l'événement Talents & Métiers, de valoriser Partag'GE comme une solution d'emploi, de diffuser des offres d'emplois des adhérents dans le réseau pour élargir le sourcing, de faciliter l'emploi des jeunes à travers la valorisation du dispositif 100 chances/100 emplois, etc ;
- **Le développement durable / rôle sociétal de l'entreprise** : le Club propose d'informer, de sensibiliser les adhérents au développement durable et à leur rôle sociétal via l'organisation de réunions thématiques et l'échange d'expériences (énergie, Fresque du Climat, décarbonation de l'industrie, etc.), de sensibiliser aux économies d'énergies pour permettre aux entreprises de s'engager dans le plan climat en effectuant la promotion de l'offre de services d'Alec42, de mobiliser des entreprises pour valoriser le challenge mobilité, de sensibiliser à la biodiversité, et de communiquer sur le Salon Ecomobilité ;
- **Offre d'accueil des entreprises** : le Club informera la Métropole sur la vacance éventuelle de locaux/ de fonciers privés et communiquera auprès des adhérents sur la possibilité d'être accompagné par Saint-Etienne Métropole dans le cadre d'un projet de relocalisation.
- **Le déploiement des actions concourant au développement d'action de L'Economie, Sociale et Solidaire (ESS)** : le club souhaite valoriser l'ESS, comme mode d'entreprendre.
- **La participation à l'attractivité du territoire** : le club propose de promouvoir le territoire dans le cadre de visites de sites emblématiques du territoire, de mobiliser les adhérents à la conférence économique de Saint-Etienne Métropole et sur des actions pilotées par l'Aéroport de Saint-Étienne Loire dans le cadre de son développement.

Vont également s'ajouter pour 2023, d'autres manifestations et services à destination des adhérents du club. Il s'agira de réunions thématiques sur des sujets variés, d'achats groupés, d'ateliers et groupes de développement ainsi que de formations inter-entreprises. ACCTIFS organisera également des événements pour favoriser les échanges et la connaissance des adhérents (visites, moments de convivialité) ainsi qu'un temps fort au second semestre (format à valider).

Ces actions concourent également à la rencontre inter-entreprises et la meilleure connaissance du tissu économique local et des savoir-faire qui le compose. Afin de démultiplier cet objectif, ACCTIFS cherchera autant que possible à s'associer aux autres clubs du territoire pour maximiser la connaissance inter-entreprises.

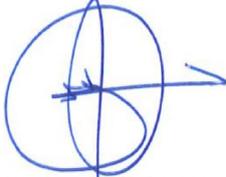
Au regard du plan d'actions décrit ci-dessus, Saint-Etienne Métropole propose une intervention financière à hauteur de 11 960 € en faveur de l'Association ACCTIFS.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention à ACCTIFS d'un montant global de 11 960 € pour l'année 2023,**
- **approuve le projet de convention correspondante à intervenir pour l'année 2023,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal au compte SERV/chap 65/SUECO.**

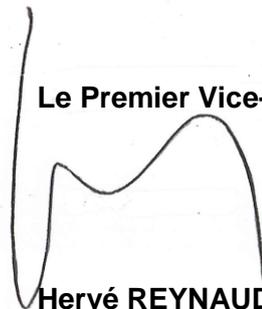
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD